

Communiqué de la Municipalité

Budget 2013 et arrêté d'imposition

[Morges, le 3 octobre 2012] La facture sociale, dont la progression est préoccupante, coûte de plus en plus chère aux collectivités publiques. Il en va de même pour la sécurité publique dont les tâches s'intensifient. Ajoutons à ce contexte une conjoncture en demi-teinte qui va perdurer en 2013.

La Ville de Morges présente un budget déficitaire de 5,9 millions, pour l'exercice 2013, soit en hausse de CHF 1.2 million par rapport à 2012. Cette réalité impose à la Municipalité de devoir prendre des mesures fiscales, dont l'augmentation de 4 points du taux communal permettant d'assurer la stabilité financière de la Commune à long terme.

La hausse des coûts de la facture sociale et de la sécurité publique pèjorent le budget 2013

Malgré les efforts visant à maintenir stables les charges de fonctionnement, le budget 2013 prévoit un déficit de 5,9 millions, en hausse de CHF 1.2 million par rapport au budget 2012. Il est marqué par des faits importants:

- *Augmentation de la facture sociale* : en 2012, le nombre de personnes disposant d'un revenu en-dessous du seuil vital (revenu d'insertion) et de personnes arrivant en fin de droit de chômage s'est multiplié, entraînant une forte augmentation de l'aide sociale. Cette tendance va se poursuivre en 2013. En outre, la réforme de la péréquation intercommunale vaudoise, a fait l'objet d'une correction de la facture sociale communale qui se traduit par une augmentation pérenne de 0.37 point d'impôt. L'impact financier est considérable et équivaut à une augmentation de CHF 1.9 million par rapport au décompte définitif 2011.
- *La réforme policière (LOPV)* : la création de la PRM (Police Région Morges) engendre pour Morges une augmentation de charges d'environ CHF 1.2 million. Contrairement aux attentes, la bascule de 2 points d'impôt du Canton aux communes ne finance pas le coût de cette régionalisation et la participation à la sécurité de base cantonale.
- *Conjoncture* : le ralentissement de la croissance économique, attendu durant l'hiver 2011/2012, intervient au cours du deuxième semestre 2012 et se prolongera en 2013, avec comme effet une baisse des rentrées fiscales, notamment des personnes morales.

Stabilité financière à long terme

La Municipalité a le devoir de prendre des mesures permettant d'assurer la stabilité financière de la Commune à long terme. Ainsi, après 18 ans de parfaite stabilité fiscale, en raison de l'importante augmentation des charges à assumer, la Municipalité, à l'instar de nombreuses autres communes, est contrainte, de proposer une augmentation du taux d'imposition communal de 4 points, de 68.50 à 72.50 points. Elle se compose de deux éléments :

- une augmentation de 5 points pour financer partiellement la hausse des coûts liés à la facture sociale et la péréquation intercommunale ainsi qu'à la Police Région Morges (PRM) ;

- une baisse du taux d'imposition de 1 point pour restituer à la population une partie des coûts de la taxe au sac.

La Municipalité tient également à montrer sa volonté d'optimiser l'allocation des ressources communales et s'engage à rechercher des économies pérennes correspondant à 1 point d'impôt pour le budget 2014. Pour être efficaces, ces économies ne peuvent être réalisées dans le cadre d'un régime de précipitation, mais nécessitent une analyse approfondie et sérieuse des dépenses ainsi que des recettes non liées à l'impôt. Cette analyse sera effectuée début 2013, en collaboration entre la Municipalité et tous les services communaux.

De plus, les projets de construction de logements en cours engendreront une croissance démographique plus importante que les années passées et favoriseront les rentrées fiscales.

Des investissements indispensables pour la ville

Il est prévu de réaliser CHF 29,3 millions d'investissements en 2013. Dans son effort à limiter les dépenses, la Municipalité a autorisé les investissements de première priorité définis selon le plan d'investissements 2012-2016. La rénovation de l'Hôtel de Ville, plusieurs projets d'aménagement et de remplacements d'infrastructures ainsi que le projet d'achat de la parcelle Prairie-Sud, représentent la part la plus importante de nos efforts d'investissement.

L'autofinancement généré par les activités communales reste positif. La Commune poursuivra ainsi la mise en œuvre de ses projets d'investissements tout en maintenant son endettement brut en dessous de la moyenne vaudoise.

En conclusion, la Municipalité s'engage à porter ses efforts sur une gestion rigoureuse des finances communales et sur la réalisation de projets pour maintenir le dynamisme de la Ville.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

M. Vincent Jaques, syndic, tél. +41 (0)21 804 96 40

M. Eric Züger, municipal des finances, tél. +41 (0)21 804 96 20

Mme Gerlinde Stenghele, cheffe du Service des finances, tél. +41 (0)21 804 96 22
